

## Ouverture de locaux dédiés à la recherche clinique au sein du centre hospitalier de Poissy-Saint-Germain

Grâce en partie au soutien financier de l'IRSF, et en partenariat avec l'université Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) le centre hospitalier va créer une aile dédiée à la recherche clinique. Ces locaux, spécialement équipés sont destinés à accueillir les chercheurs et les personnels de l'hôpital affectés à la recherche dans un même lieu qui permettra des échanges ainsi que la mise en commun de compétences, comme la biostatistique et la bioinformatique. Les locaux permettront l'archivage sécurisé des différentes études menées par l'hôpital.

Ce soutien financier a permis l'achat de matériel informatique et de mobilier, ainsi qu'une participation aux travaux nécessaires à l'installation de la recherche clinique dans les locaux.

## PMA, ce qui va changer

Les médecins de la PMA de l'hôpital de Poissy (que l'IRSF soutient en prenant en charge des publications ou encore l'achat de réactifs destinés à la recherche) ont été interviewés concernant les changements liés à la loi de bioéthique actuellement en discussion à l'Assemblée nationale.

[https://actu.fr/ile-de-france/poissy\\_78498/yvelines-projet-reforme-pma-lhopital-poissy-pret-sadapter-mais\\_27705188.html](https://actu.fr/ile-de-france/poissy_78498/yvelines-projet-reforme-pma-lhopital-poissy-pret-sadapter-mais_27705188.html)

Les membres des équipes de PMA et de Génétique sont régulièrement sollicités pour aboutir à une évolution du texte passé en première lecture afin d'avoir une égalité des soins pour tous en France et améliorer la prise en charge des couples infertiles.

[http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8066942\\_5d6e6298cf8c3.commission-speciale-bioethique-auditions-diverses-3-septembre-2019](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8066942_5d6e6298cf8c3.commission-speciale-bioethique-auditions-diverses-3-septembre-2019)

## Mot du Trésorier

2018-2019 Vous pouvez déduire 66% de vos dons

Grâce aux dons reçus cette année, nous avons pu financer des bourses, permettant à de jeunes chercheurs de se consacrer à leur travail, nous participons à la création d'un pôle de recherche clinique au sein de l'hôpital de Poissy.

Votre soutien est essentiel pour poursuivre notre action de recherche en santé des femmes et en santé périnatale. L'IRSF est habilitée à recevoir des dons qui donnent lieu à une réduction d'impôt sur le revenu.

Les dons sont notre seule ressource et sans votre engagement à nos côtés, nous ne pourrions poursuivre nos actions.

Merci pour votre soutien!

Pr François Vialard




**Le Pr Arnaud Fauconnier, Président de l'IRSF**, est régulièrement interviewé pour sensibiliser le grand public aux recherches soutenues par l'IRSF

<https://www.neufmois.fr/conception/10-points-essentiels-a-connaître-en-cas-d'endométriose>

## Bourses recherches attribuées en 2019-2020

Farah Ghieh qui avait obtenu une bourse début 2019 a pu initier son travail sur les arrêts méiotiques de la spermatogénèse : de l'identification des défauts génétiques à l'approche thérapeutique

Anissa Gagneux a obtenu une bourse pour son travail sur *l'Impact de l'obésité sur la réceptivité endométriale chez la femme*

Le Dr Quibel a reçu une bourse de recherche pour son année de mobilité dans le cadre de son doctorat portant sur la *Comparaison des formules de Hadlock et d'Intergrowth pour l'évaluation des macrosomes à terme*.

Alexandre Bailleul est également lauréat d'une bourse pour la réalisation de son Master 2, son travail portera sur la *Validité du Score EFI pour la prédiction des naissances chez les patientes opérées d'endométriose*.

## FAIRE UN DON À NOTRE INSTITUT

Vous pouvez faire un don en ligne sur notre site [www.irsf.fr](http://www.irsf.fr) ou par courrier en joignant un chèque à l'ordre de « Institut de recherche en santé de la femme » accompagné de ce coupon rempli afin que nous puissions vous renvoyer le reçu fiscal.

Vos coordonnées :

Particulier ou entreprise : .....Adresse : .....

Nom Prénom : .....Code Postal Ville : .....

E-mail : .....

Je fais un don d'un montant de .....€ à l'IRSF

Fait le .....à .....

Signature obligatoire :

**Les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant des versements, dans la limite de 5% du chiffre d'affaire. Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.**